



*Les Unions Départementales FO 77, 93 et 94 alertent :*

## **Un plan social d'ampleur se prépare dans l'Education Nationale, Près de 143 000 AESH menacés de licenciement nationalement, des dizaines de milliers en Ile de France...**

Les Unions Départementales FO 77, 93, 94 soutiennent la décision des FNEC FP-FO Créteil et Paris d'appeler, avec leurs syndicats SNUDI-FO et SNFOLC, les AESH à la grève le 9 juin et à manifester au Ministère RDV14h métro Solférino.

Dans tous nos départements, la mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) va élargir la zone d'intervention des AESH et, avec elle, la liste des écoles et établissements dans lesquels un ou une AESH pourra être amenée à effectuer son service.

Pour l'illustrer, une AESH de Seine et Marne affectée aujourd'hui dans un PIAL regroupant 14 établissements scolaires a reçu un avenant pour être affectée dans un PAS en regroupant 26, y compris des établissements privés !

**Ainsi, des milliers d'AESH en France ont déjà reçu ou vont recevoir dans les prochains jours un avenant à leur contrat de travail avec la liste allongée de ces établissements.** Le Ministère veut les contraindre à signer cet avenant qui aggravera leurs conditions de travail déjà plus que précaires. En effet, comme l'ont confirmé les DASEN, tout refus ou absence de réponse entraînera immédiatement le licenciement. Elles seront automatiquement considérées comme démissionnaire par l'Education nationale et, à ce titre, seront exclues des droits au chômage.

Il est à noter que France Travail, avant même la réception des avenants par les AESH, a été informé, lors de différentes réunions, d'une augmentation attendue des inscriptions émanant de l'Education Nationale et plus particulièrement les AESH.

Non seulement des centaines d'AESH sont menacées de perdre leur emploi mais en pleine période de congés, elles risquent d'avoir le plus grand mal à réunir toutes les pièces nécessaires à leur dossier d'indemnisation à France travail.

**Nos Unions Départementales FO ne peuvent se taire sur cette mise en place d'un plan de licenciements massif d'AESH et exigent avec nos syndicats FO le retrait des avenants !**

Nous dénonçons également la dégradation prévisible des conditions de travail des AESH, qui pourrait se traduire par une augmentation des déplacements (dans un contexte de hausse sans précédent du prix des carburants !), la multiplication des lieux d'intervention, une perte de stabilité des affectations ainsi que, dans certains cas, une baisse de rémunération lorsque le cumul d'emploi sur les temps périscolaires deviendrait plus difficile, voire impossible.

Cela ne pourra conduire qu'à la dégradation des conditions d'accueil et de scolarité des élèves en situation de handicap et à placer leurs familles dans des situations impossibles, ainsi qu'à dégrader les conditions d'enseignement.

**Tout cela n'est rien d'autre que la mise en œuvre de l'acte II de l'école inclusive,** qui prévoit la diminution de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et la dissolution des établissements sociaux et médico-sociaux dans les écoles et établissements scolaires !

Ainsi, non seulement les PAS ne résoudront pas, de l'aveu même des DASEN, les problématiques posées par les milliers d'élèves (500 dans le 94, 1200 dans le 77, 1000 dans le 75, ...) qui sont scolarisés en classe banale faute de place dans les structures médico-sociales mais ils vont contribuer à réduire le nombre de places en IME ou ITEP, en redéployant les éducateurs spécialisés qui y travaillent !

C'est d'ailleurs ce que l'Etat, via l'ARS, a commencé à mettre en œuvre dans le Val-de-Marne avec la fermeture brutale de 60 lits de pédopsychiatrie à la fondation Vallée de Gentilly, représentant 70% des lits de pédopsychiatrie dans le 94 et 25% à l'échelle de l'Ile-de-France.

### **Avec les syndicats FO, nos Unions Départementales FO considèrent qu'il est central de réaffirmer l'exigence d'abandon des PAS.**

Cette mise en place des PAS s'accompagne du refus du statut de fonctionnaire d'Etat pour les AESH :

Si le ministère évoque la possibilité d'ouvrir un corps de fonctionnaires, ce ne serait que pour 20% des AESH seulement ! Et à condition qu'elles passent à 35 heures pour devenir des « assistantes d'accessibilité » dans le cadre des PAS. Quant aux autres 80%, elles resteraient contractuelles, toujours à temps partiel et sous payées !

Un rapport conjoint de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche et de l'inspection générale des affaires sociales sur le « rôle et missions des AESH » indique : « sans polyvalence ou extension du temps de service (sur le périscolaire ou l'extra-scolaire), l'AESH dans sa fonction d'accompagnant ne peut exercer à temps complet. » C'est un comble ! Le ministère prend prétexte du temps partiel qu'il impose lui-même aux AESH pour justifier son refus de créer un statut de fonctionnaire d'Etat.

Pour FO, rien dans le statut de la Fonction Publique n'interdit la création d'un corps d'AESH avec un statut particulier avec un temps complet de 24 heures ! La preuve : les professeurs des écoles, les certifiés...

### **Force Ouvrière revendique un statut de fonctionnaire d'Etat avec un temps complet pour 24h d'accompagnement pour tous les AESH !**

Nous ne pouvons pas laisser les AESH, les élèves en situation de handicap, les enseignants et les parents subir une situation dont les conséquences pourraient être catastrophiques.

Les Unions départementales 77, 94, 93 apportent leur soutien plein et entier aux mobilisations, grèves et manifestations des personnels avec leurs syndicats pour la satisfaction des revendications et en particulier l'appel à la grève et à la manifestation au Ministère de l'Education Nationale le 9 juin lancé par la FNEC FP-FO Créteil et la FNEC FP-FO Paris qui défendront dans la délégation intersyndicale qui sera reçue au ministère les exigences :

- **Abandon des PAS, des PIAL et de la politique de mutualisation ; retrait des avenants !**
- **Un vrai statut de fonctionnaire d'Etat pour toutes les AESH.**
- **Un vrai salaire avec un temps plein pour 24h travaillées.**
- **L'octroi effectif des jours de fractionnement dans tous les départements dans lesquels ils ne sont pas mis en œuvre.**
- **Le maintien des ESMS, la réouverture des postes dans ces structures et la réouverture immédiate des 60 lits de pédopsychiatrie de la fondation Vallée à Gentilly.**

Le 3 juin 2026